



Municipales 2014

Hommes & Animaux en ville pour une cohabitation harmonieuse

A l'attention de Madame Christiane Fraysse

Candidate à la mairie de Poitiers

Contact :

RAC

siège social : Maison des associations du 12^e

181, avenue Daumesnil

75012 Paris

06 77 45 23 97

à l'attention des candidat-e-s aux municipales

Madame,

Vous vous êtes portée candidate à Poitiers pour les prochaines élections municipales de mars 2014.

Ouvrant quotidiennement sur le terrain pour pallier à la détresse animale et dénoncer les abus commis à l'encontre des animaux, nous souhaitons connaître votre programme concernant la condition des animaux et quelle place vous réservez à l'animal en ville. Vous n'êtes pas sans savoir, en effet, l'attention de plus en plus grande des Français au respect des animaux et à leur protection.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire, nous vous remercions de bien vouloir y répondre, avant le 14 mars.

Vos réponses (ou absence de réponse) seront publiées, à l'intention de nos adhérents et du public.

Nous souhaitons également pouvoir vous rencontrer pour en discuter.

Dans cette attente,

Nous vous remercions de votre attention et de vos réponses, et vous prions de croire à nos salutations distinguées.

Questionnaire à l'attention des candidat-e-s

① les animaux de compagnie

les animaux des personnes sans domicile, en situation précaire ou devant se faire hospitaliser

Les personnes sans domicile ayant un animal, seul élément leur apportant un réconfort affectif, ont trop souvent des difficultés pour trouver un hébergement, trop peu de foyers ouvrant leurs locaux aux animaux. Quant aux personnes devant être hospitalisées elles sont souvent confrontées au désarroi faute de relais pour la garde de leur animal.

→ Comment comptez-vous remédier à ces situations de détresse ?

Nous travaillerons avec les associations existantes, pour attribuer des places exclusivement pour ces situations d'urgence.

Les abandons

Chaque année environ 100.000 animaux sont abandonnés, les refuges ont beaucoup de mal à gérer cette situation.

→ Quelles dispositions prévoyez-vous de prendre à ce sujet, notamment pour aider les associations de protection des animaux ?

Nous serons attentifs aux besoins des associations (en les rencontrant régulièrement), afin d'y répondre au mieux.

Nous assurerons les associations de la fermeté de notre soutien, sur le long terme.

Les chats libres

Dans certaines zones se trouvent des groupes de chats, dits « chats libres ». Les personnes désireuses d'assurer leur entretien –nourrissage et soins-, bénévoles des associations ou particuliers, rencontrent parfois des difficultés dans leurs tâches.

→ Comptez-vous remédier à cette situation et par quelles dispositions ? Si non, pour quelle raison ?

La ville de Poitiers subventionne deux associations, "L'école du chat libre" et "Les chats de la rue". Bien entendu, nous

continuerons à soutenir sur le long terme ces associations, qui font un excellent travail, indispensable, sur notre territoire.

Les espaces de détente

Une forte demande d'espaces canins se développe, pour permettre aux chiens de se détendre.

→ Comptez-vous répondre à cette demande de vos concitoyens, et comment ? Si non, pour quelle raison ?

Oui, nous nous engageons à y répondre, notamment dans le cadre de notre ambition de revégétalisation de la ville.

Nous indiquerons des espaces dans lesquels hommes et animaux se côtoient en bonne intelligence. Des sacs à déjections, avec poubelles dédiées, y seront mis à disposition.

Mendicité avec animaux

Depuis quelques années une nouvelle forme de mendicité se développe en ville, utilisant des animaux - chiens, chats ...- parfois avec vente sauvage. Ces personnes font partie de réseaux se livrant à des trafics sordides, pratiquant notamment des reproductions intensives des animaux dans des conditions sanitaires déplorables contraires à leur bien-être élémentaire et cause de maladies comme la rage. Malgré de nombreuses réclamations, malgré des textes de lois interdisant ces pratiques, les pouvoirs publics ne semblent pas décidés à mettre fin à cette situation.

→ Que comptez-vous faire contre ce type de criminalité ?

Pour le moment, il ne semble pas que cette forme de criminalité soit installée à Poitiers. Mais nous y serons vigilants, maintenant que ce point a été porté à notre connaissance.

② Les pigeons

Les pigeons font partie du paysage urbain. Des municipalités ont entrepris l'implantation de pigeonniers, qui contribuent à une régulation douce de leur population. D'autre part, on constate sur certains bâtiments des pics « anti pigeons »

En outre, le nourrissage des pigeons pose toujours problème, injustement considéré comme un délit.

→ Quelle est votre avis sur l'implantation de pigeonniers, et que comptez-vous faire concernant l'installation des répulsifs divers contre ces oiseaux ?

Nous sommes favorables à l'installation de pigeonniers, et nous travaillerons en lien avec la LPO pour installer des rapaces (prédateurs naturels) afin d'obtenir une régulation douce.

→ Comptez-vous améliorer l'information sur le nourrissage, et comment ? Si non, pour quelle raison ?

Nous mettrons en place une campagne de communication et d'information sur le nourrissage des pigeons et ses effets sur la prolifération de ces animaux.

③ Alimentation dans les collectivités

De nombreuses études le montrent, l'alimentation carnée a plusieurs impacts négatifs, outre sur la condition des animaux, sur l'environnement et la santé. Dans différentes villes de province, des

collectivités ont mis à leurs menus des repas biologiques et végétariens, à Paris la mairie du 2^e expérimente avec succès ces menus.

→ Comptez-vous développer ce mode d'alimentation, si oui de quelle manière et dans quel type de collectivité ? Si non, pour quelle raison ?

Ce mode d'alimentation dans les cantines est en développement à Poitiers depuis 12 ans. Aujourd'hui, nous avons atteint

22% de nourriture biologique dans les repas scolaires, et nous proposons de développer encore le recours aux producteurs

locaux et de créer des zones de production bio autour de l'agglomération.

④ les animaux dans la culture, les spectacles et divertissements

Les cirques

Suivant des études montrant que la détention et les exercices imposés aux animaux dans les cirques sont totalement incompatibles avec leurs besoins élémentaires, différents pays dont dernièrement l'Angleterre et la Belgique, ont décidé d'interdire les animaux sauvages dans les cirques, et certaines municipalités en province se décrètent « ville n'accueillant pas les cirques avec animaux ».

→ Quelle est votre position concernant l'accueil et le soutien aux cirques avec animaux ?

Dans le même ordre d'idées que pour l'attention portée aux places d'hébergement des animaux compagnons de personnes

fragilisées, nous serons vigilants sur tout ce qui peut s'apparenter à de la maltraitance.

→ Quels pourraient être vos engagements sur cette question si vous êtes élu(e)?

Tout simplement, appliquer la loi déjà existante mais pas toujours respectée!

Fêtes traditionnelles

Lorsque des fêtes ou reconstitutions historiques sont organisées, il est fait appel à des montreurs d'animaux. Comme pour les cirques, ces exhibitions sont incompatibles avec les besoins élémentaires des animaux.

→ Quelle est votre position à ce sujet ?

Tout comme pour le cirque, nous serons vigilants à tout ce qui peut s'apparenter à de la maltraitance animale dans ces fêtes.

→ Quels seraient vos engagements sur cette question si vous êtes élu(e)?

Une grande fermeté dans l'application de la loi.

En exposition

Certains artistes mettent en scène pour leurs œuvres des animaux placés dans des situations contraires au respect de leur bien-être, à l'indignation des visiteurs témoins.

→ Quelle sera votre politique concernant l'utilisation des animaux dans les pratiques artistiques en général ?

Nous ne ferons aucune exception quant à l'utilisation des animaux. Nous aurons ainsi la même position de fermeté que sur les points précédents.

⑤ Éducation

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 a introduit l'éducation à l'environnement dans l'enseignement (article L312-19 du Code de l'éducation).

→ Dans le prolongement de ce texte, mettez-vous en place dans les écoles des ateliers sur l'apprentissage du respect des animaux en tant qu'êtres sensibles, en partenariat avec les associations ?
Si non, pour quelle raison ?

Nous avons déjà, à Poitiers, une animatrice qui a pour fonction de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux, et nous organisons des sorties dans ce but vers le parc animalier municipal.

⑥ La faune sauvage

De nombreuses espèces d'animaux sauvages se sont acclimatées en zones urbaines, souvent à l'insu des habitants ce qui prouve que leur présence n'est en rien dommageable à la vie quotidienne de nos concitoyens.

→ Quelles mesures prendrez-vous pour préserver la faune sauvage ?

Des mesures de protection de la faune et de la flore dans nos parcs et jardins sont déjà prises dans ce sens (réduction des pesticides par exemple), et bien sûr notre volonté est de les pérenniser et de les intensifier.

7 Fonctionnement municipal

Afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires, avez-vous prévu, si vous êtes élu-e, de nommer un adjoint chargé de la protection des animaux ?

Si non, pour quelle raison ?

Non. Pour nous, le respect de l'Homme et de la nature sont au coeur de notre programme, et cela est valable pour l'ensemble des personnes engagées à nos côtés. Cela sera donc une préoccupation transversale.

Les services municipaux chargés de récupérer les animaux errants sur la voie publique sont-ils dotés de lecteurs de puces électroniques ?

C'est une société privée qui est chargée de cette mission, et nous veillons à ce que son équipement soit cohérent avec la protection et l'identification des animaux.

Si non envisagez-vous de leur fournir ce matériel ? Si non pour quelle raison ?

8 Autres

D'autres thèmes que ceux énumérés dans ce questionnaire sont-ils prévus dans votre programme ?

/

9 Question d'ordre général :

Suite à un vaste mouvement d'opinion en faveur d'un nouveau statut de l'animal, actuellement « être sensible » dans le Code Pénal et « bien meuble » dans le Code Civil, pour la seule qualification « être sensible », des dispositions sont en préparation pour faire évoluer les textes.

Quel est votre avis sur ce sujet ?

Ces réflexions vont dans le bon sens, et nous les soutenons.

Fait à Poitiers le 17 mars 2014

Par (nom, titre) : Christiane Fraysse, tête de la liste "Osons Poitiers! Ecologique, Sociale, Solidaire et Citoyenne" à Poitiers.